

## L'État détruira-t-il 36 loups au mépris de la volonté des Français ?

**2 500 personnes ont déjà répondu à la consultation publique en cours sur le projet d'arrêté ministériel encadrant les tirs de loups. Cette mobilisation est énorme pour une consultation, et très majoritairement contre le projet. Le ministère osera-t-il prendre cet arrêté, malgré le rejet des citoyens et des associations ? Soyons encore plus nombreux à dire notre opposition ! Plus que quelques jours pour répondre.**

Deux projets d'arrêtés sont soumis à consultation publique jusqu'au 21 juin. Le premier concerne les conditions dans lesquelles les tirs de loups peuvent être autorisés par les préfets, le second concerne le nombre maximum de loups (36 !) pouvant être tués pour la période 2015-2016. Consultez les projets [ici](#) et envoyez votre réponse [ici](#) !

Au lieu d'inciter les éleveurs à s'adapter au retour du loup, l'État encourage de plus en plus largement sa destruction. Entre autres mesures envisagées, les « tirs de défense » (tuer un loup près d'un troupeau) seraient autorisés non seulement pour un troupeau non protégé, mais aussi pour les autres troupeaux de la commune, même s'ils n'ont pas été attaqués. La prédation sur le bétail pourrait être imputée au loup sans constat de terrain par un agent de l'État. Les « tirs de prélèvement » (tuer un loup loin des troupeaux) seraient encore confiés aux chasseurs, pour une durée augmentée à six mois et même si le bétail n'est pas dehors. Les tirs officiels ne seraient plus interrompus en cas de braconnage de loup dans la zone. Enfin, aussi incroyable que cela puisse paraître, les destructions de loups seraient autorisées dans les réserves naturelles et dans le cœur des parcs nationaux.

**Malgré le rejet massif de ce projet par les citoyens, malgré les 67 000 signatures de notre pétition en faveur de la cohabitation loup/pastoralisme, malgré l'opposition des associations de CAP Loup qui regroupent 120 000 adhérents, malgré la plainte contre la France que nous déposerons auprès de la Commission européenne, malgré l'opposition des Français à la destruction des loups (sondage IFOP 2013), l'État adoptera-t-il ces nouvelles mesures destinées à satisfaire les lobbies agricoles et cynégétiques ?**

### Les associations de CAP Loup

#### Contacts :

Jean-François Darmstaedter - FERUS - Tél. 06 30 20 59 64

Madline Reynaud - ASPAS - Tél. 06 79 44 61 17

Pierre Rigaux - SFPEM - Tél. 06 84 49 58 10

### Les 32 associations de CAP Loup :

**Fondatrices :** Animal Cross, ASPAS, Ferus, LPO PACA, Mille traces, SFPEM, WWF.

**Membres :** ALEPE, Altaïr Nature, ANG, Asbl Wolf Eyes, ASPA Vosges, AVES France, CESB, CVN, Dignité Animale, Fondation Brigitte Bardot, GEML, GLS, GMA, Kermit, Loup.org, LPO Auvergne, LPO Champagne-Ardenne, Oiseaux Nature, One Voice, Peuple Loup, RAC, Sauvegarde Faune Sauvage, SPA de Lyon Sud-Est, Sur les traces du loup, Tendua.